Anderlecht
Un autre regard

COMMUNE D'ANDERLECHT
Place du Conseil 1
1070 Anderlecht
Tel : 02 558 08 00
www.anderlecht.be

1070

Demande de prime communale: Stérilisation de chats domestiques

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR:
A compléter en lettres capitales d'imprimerie

Nom :
Prénom :
N° de registre national :
Rue et numéro :
Code postal :
Téléphone :
Gsm :
E-mail :
Numéro de compte : BE
Titulaire du compte :
Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture ou la note d'honoraires du vétérinaire a été adressée et être le/la propriétaire du chat.

DECLARATION DU DEMANDEUR:

Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de
Nombre de chats mâles et numéro(s) de puce (Chip ID) :
Nombre de chats femelles et numéro(s) de puce (Chip ID) :

Fait de bonne foi à , le

Signature du demandeur :

PIECES À JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE:

1. La copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur;
2. La copie recto-verso de la carte de banque du demandeur ou du relevé d'identité bancaire;
3. La copie du certificat d'enregistrement dans une banque de données (CatID ou ID Chips) ;
4. L'attestation de soins signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation et qui reprend le numéro d'identification ;
5. La facture ou la note d'honoraires au nom du bénéficiaire émise par le vétérinaire pour la stérilisation;

La demande de prime (formulaire + pièces jointes) doit nous parvenir endéans les 3 mois de la stérilisation.
Après validation de la demande par le service Bien-être Animal, celle-ci sera soumise par l'Administration Communale au Collège des Bourgmestre et Echevins pour approbation et liquidation.

AVEC LE SOUTIEN DE bruxelles environnement leefmilieu brussel .brussels